

Objet : Demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain - gestion 2010 au titre de la seconde part

Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 13 septembre 2011,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu le décret n° 2004-940 du 3 septembre 2004 relatif à la création du Fonds d'Aménagement Urbain d'Ile de France ;

Vu le règlement intérieur du comité de gestion du fonds d'aménagement urbain (FAU) au titre de la gestion 2011 ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2006 approuvant le règlement relatif aux subventions pour surcharge foncière accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation de logements aidés ;

Considérant les principes de répartition des subventions du FAU pour la gestion 2011, au titre de première et de la seconde part ;

Considérant l'éligibilité de la Communauté d'agglomération au titre de la première part, à une subvention plafonnée à 109 364 €, correspondant à 80% des sommes mandatées en faveur de la construction de logements sociaux entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010 sur les communes éligibles à la première part ;

Opérations de logement social subventionnées par Versailles Grand Parc entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010 pouvant faire l'objet d'une subvention du FAU au titre de la première part					
06/04/2010	Prologues	Impasse Marie-Thérèse de Clinchamps	Buc	1	15 000 €
06/04/2010	RLF	2 rue Emile Zola	Saint-Cyr-l'Ecole	31	40 000 €
				TOTAL des sommes mandatées	55 000 €
				Dépenses subventionnables (80%)	44 000 €
				Subvention sollicitée (80%) plafonnée à 109 364 €	44 000 €

Considérant l'éligibilité de la Communauté d'agglomération au titre de la seconde part, à une subvention plafonnée à 654 621 €, correspondant à 50% des sommes attribuées en faveur de la construction de logements sociaux entre le 01/11/2010 et le 31/10/2011 sur les communes éligibles à la seconde part ;

Opérations de logement social subventionnées par Versailles Grand Parc entre le 01/11/2010 et le 31/10/2011 pouvant faire l'objet d'une subvention du FAU au titre de la seconde part					
02/11/2010	Logirep	14, rue Oberkampf	Jouy en Josas	6	90 000 €
02/11/2010	SOEMAC	Avenue Gaston Boissier	Viroflay	165	767 340 €
02/11/2010	I3F	ZAC du Levant	Fontenay le Fleury	42	225 000 €
23/11/2010	Logement français	rue de la gare	Bièvres	48	290 000 €
23/11/2010	ICF la Sablière	157/163 avenue du G. Leclerc	Viroflay	26	220 000 €
23/11/2010	VH	52, rue Villeneuve L'Etang	Versailles	49	148 535 €
23/11/2010	DOMNIS	rue Borghis Desbordes	Versailles	46	135 000 €
25/01/2011	Logirep	lot Leclerc Cahen	Viroflay	26	225 000 €
10/05/2011	Versailles Habitat	27, rue Champs Lagarde	Versailles	29	290 000 €
10/05/2011	OPIEVOY	27, rue Champs Lagarde	Versailles	29	290 000 €
				TOTAL des sommes engagées	2 680 875 €
				Dépenses subventionnables	1 340 438 €
				Subvention sollicitée (50%) plafonnée à 654 621 €	654 621 €

Décide

Article 1 – De solliciter le comité de gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour une participation aux opérations de logement social décrites ci-dessus, pour un montant total de 698 621 € ;

Article 2 – D'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter le versement des sommes correspondantes ;

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 4 - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines
- ✓ Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Ile-de-France
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le

26 OCT. 2011



Le Président

François de MAZIERES
Maire de Versailles

